

CONSEIL MUNICIPAL
réunion du 21 Mars 2017
(convocation en date du 13 Mars 2017)

Président de séance : monsieur Patrick GENDRAUD, maire

Membres présents : mesdames Vaillant et Aubron, monsieur Vocoret adjoints délégués,

mesdames et messieurs Tremblay, Bourcey, Droin, Fromonot, Christophe, Cislaghi, Simonot

Membres excusés : madame Race (pouvoir de vote à madame Bourcey), madame Caro (pouvoir de vote à monsieur Christophe), monsieur Boileau (pouvoir de vote à monsieur Gendraud), monsieur Guilhoto (pouvoir de vote à monsieur Vocoret), madame Belleville, monsieur Clerc

Madame Bourcey est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Février 2017 est accepté.

COMPTE-RENDU

Informations municipales

- Les résultats des contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine du 14 Février 2017 confirment que l'eau distribuée est conforme à la réglementation.
- Monsieur le maire présente le rapport de Domanys pour l'année 2016. 19 logements ont été attribués, il est noté toutefois une augmentation des retraités et une baisse des candidats sans profession.
- La Commission des impôts se réunira le 5 Avril prochain à 10H00 en mairie.
- Dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Grand Auxerrois, une réunion se tiendra au Foyer Municipal le 3 Avril à 9H00 avec les communes de Beines, La Chapelle-Vaupelteigne Fontenay-près-Chablis et Courgis.
- Une cérémonie de la citoyenneté est prévue le 24 Mars au Foyer Municipal à 18H00.

Intercommunalité

- La gestion, l'animation et la promotion touristique et événementielle du territoire communautaire sera gérée à compter du 1^{er} Avril 2017 par une Société Publique Locale, la SPL Office de Tourisme Chablis, Cure et Yonne. La ville de Chablis détiendra 1 % du capital de la SPL et la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs 99 %.
- Le siège social de la SPL sera sis au 1 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny à Chablis,

dans un bâtiment communal mis à disposition à titre gratuit. A cet effet, une convention sera signée entre la Commune de Chablis et la SPL.

Voirie et réseaux

- Deux avenants au marché de travaux de mise en séparatif des réseaux du Quartier de Reugny sont votés après avis de la Commission d'Appels d'Offres, le premier d'un montant de 45 751,00 € HT, correspondant au remplacement des canalisations d'eaux usées de la Rue du Panonceau et le second pour le remplacement d'une canalisation d'eau potable Rue Benjamin Constant pour un montant de 28 690,80 € HT.

Finances communales

- Un remboursement de Groupama d'un montant de 901,00 € est accepté dans le cadre de l'indemnisation suite à un dommage sur le véhicule électrique.

Personnel communal

- Le contrat avenir au service périscolaire est renouvelé pour 1 an, soit jusqu'au 6 Avril 2018.
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est créé pour un agent mis à disposition de l'école maternelle, suite à un avancement de grade.
- Un poste d'adjoint technique est ouvert au camping municipal pour la période du 28 Avril au 30 Septembre 2017.
- Un remboursement de frais de 90 € est accordé à un agent.

Affaires diverses

- Une convention sera signée entre la Commune de Chablis et l'école Tacussel afin d'entériner la participation financière de la Commune dans le cadre de la classe de neige des CM1 et CM2, à savoir 100 € par enfant tous les deux ans à compter de 2017.
- Monsieur le maire fait lecture du courrier de l'avocat de madame Evelyne Dauvissat et de monsieur Jacques Lascar qui demandent un droit de réponse dans le prochain bulletin municipal Chablis Info suite à la publication dans le dernier numéro d'un compte-rendu d'une séance de Conseil Municipal qui informe d'un projet de requête indemnitaire à l'encontre de la commune pour une somme de 45 000 € en raison des nuisances subies par ces personnes lors de la location du Petit Pontigny. Le maire fait part de son souhait de leur accorder un droit de réponse, le Conseil Municipal est favorable.
- Dans le cadre du glissement de terrain à Fyé, un géologue chargé d'études et d'affaires a été missionné par les services de l'Etat afin de faire une expertise du filet de protection installé et de rédiger un rapport dont les conclusions pourraient permettre de lever l'arrêté de péril. Le rapport doit être remis à la Préfecture avant la fin de ce mois.

- Monsieur Vocoret ressort le projet de construction de salle des fêtes lancé en 1997 et demande qu'un cabinet soit sollicité pour réaliser une estimation chiffrée.
- Monsieur le maire informe que la 2^{ème} commission s'est réunie pour étudier un nouveau sens de circulation en centre-ville et dans la Rue Emile Zola. Cette dernière pourrait être mise en sens unique de la Rue du Panonceau vers la Rue Jules Rathier, celui de la Rue Porte Noël serait inversé. La Rue Jules Philippe ne serait praticable que dans le sens montant. La Rue des Fossés serait également en sens unique sur la partie entre la Rue Porte Noël et la Rue Victor Hugo. La Rue des Juifs ne sera que descendante, et la Rue Saint Vincent en double sens. Evidemment des essais seront mis en place avant la décision définitive.
- Madame Fromonot fait part de l'état de saleté des rues, et notamment de la Rue Porte Noël, précisant que de nombreux mégots de cigarettes envahissent les trottoirs sous les fenêtres des logements. Il sera demandé à la police de prendre contact avec les habitants.
- Monsieur le maire en profite pour informer qu'au vu du nombre d'agents techniques et de leur état physique, il ne leur sera plus demandé de travaux en régie, mais uniquement des travaux d'entretien et de nettoyage de la commune.
- Madame Vaillant explique qu'un programme « tonte » et un programme « désherbage » ont été arrêtés avec le service espaces verts afin de donner des priorités.
- Madame Vaillant présente un projet de spectacle « Chablis, une histoire de pierres et de vins » à l'étude par monsieur Jean-Paul Droin et monsieur Daniel Cheval. Plusieurs représentations seraient programmées en Octobre et Novembre à la Collégiale Saint Martin. Les organisateurs sollicitent une aide à la Commune de Chablis à hauteur de 1 500 €. L'ensemble du Conseil Municipal semble favorable.
- Une majorité d'élus est satisfaite de l'accueil de la course Paris-Nice le 7 Mars dernier. Toutes les conditions ont été réunies pour faire de cette journée une réussite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30